La Feuille Paysanne

Le Bulletin de la

Confédération Paysanne de Gironde

Bulletin n°83 - 2ème semestre 2017

ÉDITO

EN 2018 PARTICIPONS À UNE VIE SYNDICALE JOYEUSE ET CONSTRUCTIVE!

Notre métier est un des plus beaux du monde. Comme dans un vieux couple, nous l'aimons de tout notre cœur, on l'a au fond des tripes, même s'ils nous maltraite souvent et que l'on aimerait, pour une fois avoir une année sans emmerdes.

2017 a été une année particulièrement difficile pour beaucoup d'entre nous. Une de plus. Une de trop pour certains. Face à la détresse des agriculteurs, l'État et l'administration nous renvoie la responsabilité des aléas climatiques, des épidémies, des contaminations et des pollutions pour lesquelles nous ne sommes pas fautifs. Ainsi, on voudrait nous imposer un système assurantiel coûteux et inefficace, des normes et des contrôles toujours plus discriminants et des abattages disproportionnés qui nous déchirent les entrailles.

Pourtant, une véritable prise de conscience est en train d'émerger dans la société civile et une demande forte s'impose pour un virage vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, du bien-être animal et des travailleurs. Les politiques sont poussés à tenir des discours dans ce sens et il semble que personne ne puisse plus nier le bien fondé des valeurs que l'on défend à la Confédération Paysanne depuis déjà bien longtemps. On attend pourtant plus que des mots !

Entre l'État, les agriculteurs et les territoires, la Chambre d'agriculture a un rôle fondamental à jouer. Elle est sensée être motrice dans l'orientation et l'animation du développement agricole du département. Beaucoup d'entre nous n'ont pourtant qu'un vague rapport avec la Chambre d'agriculture, qui se cantonne à des formalités administratives rarement réjouissantes. Qu'en est-il de la dynamique de développement agricole ? Force est de constater qu'il ne se passe pas grand-chose : peu d'initiatives pour accompagner les agriculteurs dans les périodes de crise, initier des changements, prendre le virage de l' « agroécologie », trop de laxisme sur la politique foncière, transmission de l'information de l'État vers les agriculteurs complètement défaillante...

Nous reportons souvent nos mécontentements sur les salariés de la Chambre. Une enquête interne vient de révéler des conditions de travail particulièrement alarmantes en son sein. Comme dans beaucoup d'instances administratives, la politique du chiffre y est devenue la première à appliquer. Dans ces conditions, difficile de fournir un service public de qualité. Cette situation n'est pourtant pas inéluctable. La politique de la Chambre d'agriculture est orientée par nos représentants professionnels. C'est nous qui les choisissons lors des élections Chambre d'Agriculture. C'est à nous de dire ce que nous attendons de notre Chambre d'Agriculture.

2018 sera une année de mobilisation pour imaginer ensemble et convaincre autour de nous que la Chambre d'Agriculture peut être une réelle instance au service des agriculteurs. Il ne s'agit pas de se réveiller au moment du vote en janvier 2019. Pour cela, il est indispensable que chacun d'entre nous prenne conscience de l'enjeu et participe à la construction d'un projet commun à porter devant l'ensemble de la profession.

Le Comité Départemental a également pris conscience de la nécessité de faire d'avantage participer les adhérents et les adhérentes à la vie syndicale. Une nouvelle organisation sera donc proposée lors de la prochaine assemblée générale, afin que chacun puisse s'impliquer selon ses possibilités, que ce soit sur un plan politique, de lien social et territorial, d'organisation festive, de communication, de veille technique. Cela permettra à la fois d'avoir un fonctionnement plus dynamique et convivial, mais également d'alléger les responsabilités des membres du comité départemental et du bureau.

La Confédération Paysanne n'est pas un syndicat qui fonctionne uniquement parce qu'il existe. C'est notre syndicat, et il n'est que ce que nous en faisons ! Participons tous à une vie syndicale joyeuse et constructive !

Bonne année 2018! Qu'elle soit fructueuse et pleine d'espoir, qu'elle redonne le sourire à ceux qui l'ont perdu, et qu'elle nous inspire à tous un bel esprit collectif de solidarité !

Fanny Puard - Co Secrétaire départementale

EN BREF

Sortir des CMR, c'est possible

A l'invitation de l'AGAP, des viticulteurs, des salariés et même un représentant de l'agriculture se sont réunis le 22 novembre dernier pour discuter des solutions possibles pour arrêter d'utiliser les produits CMR sur sa propriété viticole. Les débats ont été alimentés par l'intervention de Fabienne Goutille et Pierre Palmier (lire l'interview p.11) et ce sont terminés par un apéro convivial

Dégâts du gibier: La Conf' peut vous aider.

La tendance est globale: la population des grands gibiers augmente de façon exponentielle depuis ces dernières années. De 100 à 150% annuellement pour les sangliers par exemple. Cette augmentation induit évidemment une forte augmentation des dégâts partout sur le territoire. En Gironde, au moins un Confédéré a perdu près de 90% de ses semis d'hiver lors de deux attaques de ces mammifères.
Afin de défendre l'intérêt des paysans et des paysannes dans cette situation, nous pouvons demander à siéger à la Commission du gibier. Si vous êtes intéressé-es ou si vous avez besoin d'informations et de soutien suite à une attaque, contactez-nous!

INSTALLATION - TRANSMISSION
Contrôle des structures : le gouvernement veut-il supprimer l'installation agricole ?

L'article 30 du projet de loi qui vient d'être déposé par Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, propose d'expérimenter la suppression et l'allègement du contrôle des structures.
La Confédération paysanne y est fermement opposée pour les raisons suivantes :
- la première victime de cette très mauvaise idée sera la politique d'installation, en effet les candidats seront lourdement pénalisés par la dérégulation du marché foncier, premier frein à l'installation agricole.
- les évolutions législatives passées qui ont allégé le contrôle des structures, se sont traduites par une concentration sans précédent du foncier
- à l'heure où les États généraux de l'alimentation (EGA) se fixent pour intention de redonner de la rémunération aux paysan.nes, c'est un comble que de vouloir les priver du foncier. Promouvoir le revenu, et engager l'agriculture vers la transition agricole passe par une politique foncière forte et à fortiori, administrée. Le partage de la valeur entre les acteurs doit avoir pour objectif de maintenir des paysans nombreux. Sinon, les EGA auront été un échec.

En ce sens, nous encourageons vivement les parlementaires à prendre en main les conclusions des EGA, en les traduisant dans une loi foncière ambitieuse. Pour préserver notre richesse alimentaire nous devons avoir des paysans nombreux et la maîtrise publique du foncier est capitale.

La Confédération paysanne demande au gouvernement de supprimer cet article et plaide tout au contraire pour un renforcement de cet outil au service de l'emploi, de l'installation et le développement des petites fermes.

Communiqué de presse 30.11.2017

OMC - ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE
L'OMC tue encore les paysans

Aujourd'hui se termine à Buenos Aires, la 11éme réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les États tenteront de sortir du cycle de Doha, soi-disant cycle du développement. De développement en fait, il n'en est toujours pas question : le fossé entre pays riches et pays en voie de développement se creuse encore. Partout dans le monde, une poignée d'oligarques, s'approprient la richesse des peuples avec l'aide active de l'OMC. La malnutrition ne baisse pas alors que la production agricole mondiale pourrait nourrir toute la population.

C'est particulièrement vrai en Amérique latine, où les multinationales délogent les communautés indigènes et paysannes, avec le soutien inconditionnel des forces armées. C'est tout aussi vrai en Inde, où le programme d'aide alimentaire publique, qui soutient les deux tiers de la population est contraire au principe d'une concurrence libre et non faussée.

À terme ce principe condamne toutes les politiques agricoles, et laisse le champ libre à l'industrialisation et à la financiarisation.

L'Union Européenne aborde ces négociations avec confiance. Elle joue astucieusement avec les règles de l'OMC. Elle entend bien profiter du cadre multilatéral pour conforter ses investissements à l'étranger, et la puissance de ses multinationales. D'ailleurs quand les négociations multilatérales ne fonctionnent pas, elle ne se prive pas de conclure des accords de libre d'échange destructeurs pour notre agriculture comme le MERCOSUR et le CETA.

Avec une délégation de quelques 60 paysans, la Confédération paysanne et la Via Campesina dénoncent l'OMC : une internationale du crime qui orchestre la dépendance alimentaire des peuples, l'exploitation des paysans et l'impunité des multinationales.
Il est urgent de sortir l'agriculture de l'OMC, l'avenir de milliards de paysans en dépend !

Communiqué de presse 17.05.2017

FORMATION: Vers l'exclusion des porteurs de projet du dispositif de formation VIVEA?

Depuis plusieurs années, Vivea connaît, en écho aux crises agricoles, une stagnation voire une diminution de ses ressources pour faire face aux besoins de formation des paysan·nes et des porteurs de projet. Fin 2016, suite au constat de certaines dérives dans le financement de formations, le fonds a fait le choix de mettre en place des mesures pour mieux prévenir et contrôler les abus, dans une période d'ajustement des dépenses publiques.

Dès 2018, un forfait de 2 000 euros par an et par contributeur sera mis en place pour suivre des formations collectives et individuelles, là où avant il n'y avait pas de plafond.

Un projet tend également à exclure les porteurs de projet de l'offre de formation VIVEA ce qui pour nos réseaux, s'apparenterait à mettre un coup de frein à l'installation.

La Confédération paysanne demandait, en tant que cofondateur du fonds, plus de moyens de proximité pour contrôler/évaluer les dérives possibles mais la majorité des administrateurs de Vivea a souhaité prendre des mesures économiques qui pénalisent l'ensemble des contributeurs et contributrices.

La Conf' s'est opposée à ces évolutions mais la sur-représentation de la Fnsea-Ja au conseil d'administration de Vivea minorise fortement les voix discordantes surtout depuis que les décisions sont prises au niveau des régions.

En effet, la régionalisation ne permet aux Conf que d'avoir un ou deux représentants. Dans ces conditions, il y a tout lieu de craindre que la voix de l'agriculture paysanne sera de plus en plus difficile à porter dans ces instances.

RETRAITES - La MSA fait une erreur, les paysan-nes paient les pots cassés

La MSA s'est trompée de calcul sur la pension de plus de 260 000 retraités agricoles. Cette erreur a conduit au versement d'une somme supérieure, d'un montant moyen de 340 €, à celle qui était due dans le cadre de la revalorisation normale et prévue des retraites à 75 % du SMIC* (réforme Hollande 2014). Elle s'apprête à reprendre ces sommes rapidement, en réduisant le versement par une première retenue arbitraire sur la pension, à partir du mois de décembre ! Pour la Confédération paysanne, il est urgent de traiter cette situation et de le faire humainement :

- la MSA tarde à informer les pensionnés concernés. La Confédération paysanne exige l'envoi d'un courrier papier expliquant simplement, la situation individualisée des retraités concernés,
- Nous invitons les victimes de l'erreur à engager un recours auprès de la Commission des recours amiables de leur caisse locale,
- Nous attirons l'attention des retraités sur les conséquences possibles de cette erreur au niveau social (ex : bénéfice des aides au logement) et fiscal (ex : exonération de la taxe d'habitation)

La Confédération paysanne accompagnera tous les retraités qui veulent faire un recours afin que l'issue soit humainement traitée.

Communiqué de presse 07.12.2017

RÉFORME CAISSE ENREGISTREUSE

Les producteurs assujettis à la TVA (qu'ils soient au réel ou au micro-BA) **ET** qui utilisent une caisse disposant d'un système de mémorisation des encaissements entrent dans le champ d'application de cette réglementation.

En revanche, la nouvelle réglementation **ne crée pas d'obligation** de s'équiper d'un tel système de caisse enregistreuse pour les producteurs utilisant une balance poids/prix sans système de mémorisation. Il est donc toujours possible de gérer sa caisse à partir d'un cahier de caisse **papier**. Par contre la tenue de la caisse sur un fichier de type Excel ne sera plus tolérée par l'administration fiscal, tout support informatique étant visé par cette nouvelle réglementation...

En résumé les producteurs qui utilisent actuellement une caisse enregistreuse devront choisir entre l'abandonner pour un système sans enregistrement et tenue de caisse sur un support papier, ou la faire certifier au risque de devoir en acheter une nouvelle.

Pour les producteurs commercialisant sur plusieurs points de vente (marché, ferme, magasin de producteurs etc.), l'obligation est relative au point de vente. Il faut donc autant de certificats que de caisses enregistreuses utilisées, mais il est par exemple possible de vendre sur les marchés sans certificat (donc sans caisse enregistreuse) et avec sur la ferme. L'absence des documents de certification en cas de contrôle est sanctionnée d'une amende de 7500 € par point de vente/caisse non certifiée.

Besoin d'une fiche récap' ? Contactez-nous.

POUR UNE ALTERNATIVE AUX PESTICIDES

Depuis les années 60 et la « révolution verte », tous les fertilisants chimiques et les pesticides ont littéralement « tué la terre ». Sans l'emploi massif et continu e ces intrants chimiques, les rendements agricoles seraient en chute libre. L'action conjuguée de l'enseignement agricole, du syndicat dominant, des coopératives agricoles et de leurs conseillers a été - et reste toujours - l'emploi massif et irraisonné des pesticides (75 000 T/année). Et ce, malgré le Grenelle Environnent de 2008 et le plan Ecophyto 1, qui devaient diminuer la consommation des pesticides de 50% de 2008 à 2018. Or, à tout le moins, l'inverse s'est produit : augmentation de 5% par an des pesticides. Le plan Ecophyto 2 de 2015 est sans aucun doute un rideau de fumée tout aussi irrespirable.
Ne pas oublier que l'un des objectifs de l'agriculture industrielle à laquelle sont associés les pesticides est de produire en grande quantité des produits achetés le moins cher possible par l'industrie agro-alimentaire. Le tout soutenu par les subventions de la PAC (politique agricole commune), dont 80% sont au profit des 20% des plus gros agriculteurs (le montant des subventions étant fixé au nombre d'hectares). L'autre objectif est de se débarrasser à terme de la petite paysannerie traditionnelle indépendante qui n'a pas les mêmes manières de travailler et de vivre.
Pourtant, il existe des alternatives, même si la recherche scientifique, publique ou privée, s'intéresse peu à l'expérimentation sur les substances simples, accessibles mais il est vrai ans perspectives de profit. Citons en vrac « les préparations naturelles peu préoccupantes (PPP) », le désherbage mécanique, les rotations de cultures, les semis sous couverts, les variétés de semences paysannes adaptées, l'abandon des labours, les engrais verts…
Il est vrai que ces alternatives mettraient aussi sérieusement en péril (entre autres), les 2 600 coopératives agricoles (COOP de France), dont la ressource, et sans doute pour certaines, la survie, est assurée par la vente et même la fabrication de produits phytosanitaires. En conclusion, la bien nommée société civile peut et doit, elle aussi, participer à l'élaboration et à la reconstruction d'une autre agriculture. Car les paysans, quels qu'ils soient, n'y suffiront pas!

Michel Armaroli, membre du Comité départemental de la Conf'
(texte initialement publié dans le courrier des lecteurs de l'édition de Sud-ouest du 07/12/2017)

Bon anniversaire la Conf'!

19 août - D'abord le covoiturage avec 2 nouvelles copines: on plonge dès le premier instant dans la convivialité : on ne se connaissait pas la veille, on est de la même famille dès la fin du voyage… Sur place, la joie de se retrouver (bonjour Albane !) dans un moment de liberté. Les débats, dans cet immense espace (on a beaucoup marché d'un chapiteau à l'autre !) sont parfois âpres (des personnalités fortes, des expériences diverses, des sujets épineux… c'est ça la Conf), trop courts, cernant parfois mal les enjeux (je trouve), mais qu'est-ce que c'est bien organisé dans l'ensemble ! Les débats se succèdent, on mange bien, on boit de belles choses... Et puis c'est l'été c'est la fête, l'espace se densifie, le concert commence, d'abord pianopiano, ballade tranquille, mais peu à peu la musique va endiabler la plaine, jusqu'au matin.

Claire Laval, co porte-parole de la confédération paysanne de Gironde

Les paysans et les paysannes de Gironde concernés par l'avenir de nos semences

Dominique Techer représentait la Conf' de Gironde à la réunion de la Commissions nationale semences/OGM qui a eu lieu le 30 novembre denier; Il y a porté les propositions suivantes discutées au préalable en Comité départemental

Le procédé dit d'édition du génome » (ou CRISPR/Cas9 ou « couteau suisse de la génétique ») est en train d'être massivement mis en œuvre par les semenciers et les premières variétés vont arriver dans les champs. Elles seront indétectables par des procédés simples, contrairement aux transgéniques. Sans réaction rapide et adaptée de notre part, nous subirons progressivement **une contamination, souterraine et généralisée.** Dans ce contexte, la Confédération paysanne de Gironde souhaite porter deux questions au sein de la Commission Semences:
Quelles stratégies peuvent être mises en place pour lutter en amont contre la dissémination de ces OGM indétectables ? En effet, la communication sur le sujet reste insuffisante. Nous pensons que nous, paysans de la Confédération paysanne pouvons être à l'origine d'une meilleure mobilisation sur le sujet.
Est-il possible de travailler avec nos partenaires d'Inpact, d'RSP et d'ailleurs s'engageant à n'utiliser que des semences sans anciens et nouveaux OGM ? Ce réseau devrait être formalisé par un contrat entre :
- les semenciers engagés (Biau germe, Agrosemens, kokopelli, germinance par exemple)
- les paysans (RSP, Kaol kozh et les autres réseaux FNAB, Conf, AFOCCG, FNCIVAM) prêts à utiliser et multiplier ces semences, avec le maximum d'étanchéité avec le reste de la profession soumise aux semenciers dominant.

Cette démarche nous paraît en effet importante dans une logique de préservation des semences paysannes et plus largement de l'agro-écologie paysanne.

Le Comité départemental de la Confédération paysanne de Gironde

SEMENCES - Opération Carrefour, le « marché interdit »

Fin septembre, Carrefour a annoncé la vente dans une quarantaine de ses magasins de Bretagne et d'Île-de-France de « légumes interdits », issus de semences non inscrites au catalogue officiel. Le Comité national de la Conf' en a discuté. Les 11 et 12 octobre derniers.

Le combat de la Confédération paysanne sur les semences a toujours été un combat pour le droit des paysans de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre leurs semences, mais aussi de les réutiliser et de les sélectionner. Ce combat est passé par la défense des trieurs à façon, par la défense des paysans qui ressèment une partie de leur récolte et aussi contre l'exclusion des semences paysannes par la certification et le catalogue. C'est aussi un combat sans relâche contre les OGM, anciens et nouveaux, cachés ou étiquetés. Ça a toujours été une lutte contre l'appropriation du vivant par des droits de propriété intellectuelle.

Nous nous sommes opposés à ces inventions technologiques pour les empêcher de contaminer nos cultures conventionnelles et biologiques. Nous avons toujours demandé que la loi change, pour qu'elle intègre ou réintègre les droits des paysans.

Aujourd'hui les paysans peuvent cultiver des variétés inscrites au catalogue, mais mises à part pour quelques espèces où il faut payer une taxe et quelques rares variétés du domaine public, ils ne peuvent pas les ressemer. Les paysans peuvent cultiver des variétés non inscrites au catalogue, échanger leurs semences entre eux, les ressemer, les sélectionner. Mais ils ne peuvent pas les vendre. Elles restent en somme assez inaccessibles à la majorité des agriculteurs, qui ne font pas partie de réseaux d'échanges ou de sélection.
Ces variétés restent de ce fait peu cultivées, peu diffusées et peu connues du grand public qui fait ses courses dans les grandes surfaces, ceux qui ne consomment pas par le biais de la vente directe auprès des quelques producteurs qui les cultivent.

Deux associations bretonnes (Kaol Kozh qui regroupe des maraîchers producteurs et utilisateurs de semences qu'ils ont eux-mêmes sélectionnées et une organisation de producteurs de F&L bio, APFLBB), toutes deux membres du RSP, travaillent avec Carrefour et Biocoop pour vendre leur production depuis plusieurs années. Carrefour a lancé à la rentrée avec Kaol Kozh et APFLBB une opération qui consiste à vendre leurs légumes en revendiquant qu'ils sont issus de semences paysannes de variétés non inscrites au catalogue.

Cette opération commerciale a une base contractuelle largement favorable à ces producteurs (accord sur 5 ans, engagement sur les prix et les volumes, soutien à la sélection paysanne). Bien sûr, pour Carrefour il s'agit du développement d'une nouvelle offre dans une stratégie d'amélioration de son image. Mais cette initiative s'accompagne aussi d'une campagne de communication en faveur d'un changement de la loi pour la simplifier afin de permettre aux petits paysans de commercialiser en circuit court leurs semences librement reproductibles et pour ouvrir le catalogue officiel à ces semences paysannes, pour que les fruits et légumes qui en sont issus puissent être commercialisés plus largement (...)

Empêcher ou accompagner?

Carrefour a demandé à des paysans confédérés de l'aider à formuler ces demandes qui sont en accord avec les revendications de la Confédération paysanne.
La grande distribution participe à l'industrialisation de l'agriculture et à la grande érosion de la biodiversité cultivée, en exigeant des produits standardisés. Carrefour y prend une part active, mais a aussi été un des premiers à choisir la segmentation de l'offre. Il a ainsi misé sur la filière bio, puis sans -ogm, financé les travaux de G-E Séralini et contribué à la victoire du moratoire. Aujourd'hui, il mise sur un marché « interdit » pour vendre à des consommateurs qui s'interrogent et aussi pour redorer son image en plein EGA avec un partenariat qui ne l'engage que vis à vis d'un petit nombre d'agriculteurs. Faut-il l'en empêcher ? Ou l'accompagner et le bousculer pour qu'il généralise de tels partenariats ?

Certains paysans vendeurs directs se plaignent de cette publicité de Carrefour. Mais vendre en direct, en circuit court, n'est pas généralisable pour nourrir toute la population concentrée dans les villes, ni pour vendre la production de tous les paysans. Ce n'est pas une solution politique globale ni une stratégie syndicale généralisable : tous les paysans ne peuvent pas faire ça, tous les consommateurs non plus. La Conf se doit de défendre tous les paysans, qu'ils soient en filière longue ou courte. N'oublions pas que le changement d'agriculture que nous voulons ne passe pas uniquement par un militantisme de consommation, qu'il soit en direct à la ferme ou en grande surface !

Nous souhaitons une transition globale des systèmes vers l'agriculture paysanne, vers des productions relocalisées et moins de spécialisation des territoires. Mais pour ce faire, nous devons changer les politiques publiques, nous devons changer la loi, et nous devons convaincre le plus grand nombre. L'opération de Carrefour est utile en ce sens, c'est une opportunité en plein EGA. Il faut s'en saisir sans illusions, sans oublier nos critiques de la grande distribution. Elle permet de rendre la problématique visible, sur des bonnes bases, au plus grand nombre.

Le comité national

PORTRAIT - CHRISTOPHE, ÉLEVEUR MARAÎCHER

Installé depuis 7 ans, il revient pour la Feuille paysanne sur son parcours et comment il a adhéré à la Confédération paysanne. Il est aujourd'hui porte-parole départemental.

La Feuille Paysanne: Pourquoi et comment es-tu devenu Eleveur ?
Christophe : Je suis devenu éleveur car je suis né au milieu des vaches. Dans ma famille, nous sommes éleveurs depuis 1909. Je voulais avant tout garder la ferme, ne pas la vendre. Même si je suis aussi maraîcher, je suis mieux avec les animaux qu'aves les légumes ! C'est mon activité de maraîchage qui m'a permis de monter mon troupeau. J'ai d'abord fait un BPREA horticulture je faisais des fleurs pour un gros groupe avec ma tante en tant qu'aide familial en 2009. Puis j'ai pu acheter des bêtes. Je suis un éleveur autodidacte. J'ai appris mon métier avec les collègues, avec mon père et grâce à des formation avec l'association Agrobio Gironde sur le bien-être animal. Je dois aussi beaucoup à mon vétérinaire avec qui on travaille sur l'homéopathie ; il n'est pas là pour vendre des produits pharmaceutiques.

LFPP : Pour toi aujourd'hui qu'est ce que ça veut dire être paysan ?
C : Pour moi, être paysan C'est respecter le sol et nourrir sainement les citoyens. C'est un métier engagé et noble. Tout est dit dans le mot. Le paysan, c'est l'homme de la terre, celui qui nourrit les hommes. C'est toute la richesse de mon métier. C'est aussi quelqu'un qui transmet son savoir.

LFPP : Pourquoi es-tu adhérent à la Confédération paysanne, qu'est ce que cela représente pour toi?
C : Je suis devenu adhérent en 2010, après un appel à l'aide pour du fourrage en période de grande sécheresse. C'est la demande de solidarité qui m'a amené et c'est aussi ce pourquoi je suis resté. J'aimerais bien que les personnes qu'on aide dans nos réseau adhèrent sur ce principe. Pour l'instant, les nouveaux installés ont du mal à franchir le pas. Pourtant la notion de collectif, elle est vital dans notre métier. Adhérer au syndicat, ne devrait pas être qu'une opportunité mais bien l'occasion de défendre ensemble nos intérêts communs.

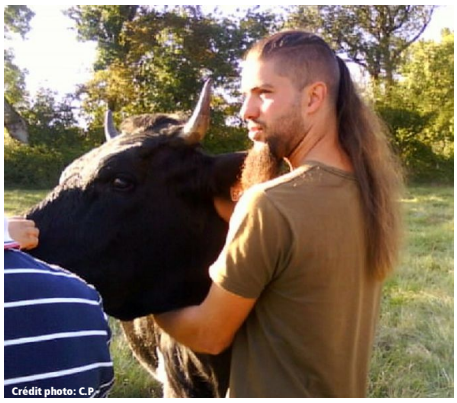
Crédit photo: C.P.

LFP : Peux-tu nous parler un peu plus de ta production?
C : Je me suis installé progressivement à partir de 2010 sur 300m² de serre et 1000m² de plein champ. Je n'ai jamais fait de gros emprunts pour ne pas me retrouver la tête sous l'eau. À l'époque, je ne faisais pas d'AMAP et je manquais de production pour le marché. L'atelier maraichage, je l'ai monté petit à petit. J'avais en même temps le projet d'élevage. Je ne voulais pas faire de l'élevage intensif. Je voulais valoriser la race locale. J'ai eu l'occasion de faire un partenariat avec le conservatoire pour élever des bordelaises. J'ai mis 5 ans pour monter le troupeau. J'ai commencé avec 1 taureau et 2 génisses.
Aujourd'hui, j'ai 40 bêtes. Je vends quelques animaux pour la reproduction mais aussi pour la viande. Les 5 premières années ont été compliquées car la vente d'un seul veau par an ça ne rembourse pas les terres en location. C'est le maraichage et la PAC qui faisaient bouillir la marmite.
Aujourd'hui, je ne roule pas sur l'or mais l'atelier élevage est à l'équilibre. Pour le maraîchage; j'ai du agrandir mes surface de production. J'ai désormais 1300 m² de serre et 5000 m² de plein champs. Le projet, ce serait de pouvoir embaucher un TESA sur 6 mois pour pouvoir souffler un peu.

LFP : Est-ce que tu souhaiterais transmettre un message aux porteurs de projet qui veulent s'installer, spécifiquement en permaculture ?
C : Quand j'ai commencé j'étais à fond dans la permaculture, on en parlait beaucoup surtout du BRF (bois raméal fragmenté). C'était le début de cette mode. J'ai fait beaucoup d'essais et je me suis beaucoup cassé les dents. Par exemple, personne ne te dit que quand tu mets du BRF, tu permets le développement d'un parasite ; le taupin qui fait des galeries dans tes légumes. Economiquement, ça m'a foutu dedans, j'ai dû faire des aménagement pour pouvoir gagner ma vie. Je ne pense pas qu'il soit possible de vivre économiquement de son activité sur une surface de 3000m². On parle souvent du bec Hellouin comme le modèle parfait de la permaculture mais il ne faut pas oublier que les fondateurs avaient un capital financier important pour lancer leur projet. Quand tu touches le RSA, que tu es en reconversion professionnelle, c'est une autre histoire. Moi, quand j'accompagne mes stagiaires, je souhaite qu'ils développent des projets pérennes, pas qu'ils s'arrêtent au bout de 2 ans…Si tu veux nourrir des familles et ne pas être simplement auto-suffisant, il faut réfléchir ton projet différemment que ce qui est écrit dans les best-seller sur la permaculture qui oublient souvent de mentionner que ces projets fonctionnent aussi parce qu'ils sont centres de formation et que des centaines de stagiaires paient chaque année pour venir les aider. Quand on est maraîcher, on fait pas son jardinage. C'est un métier, et c'est ce que j'ai appris durant mes 7 années d'expérience.

Propos recueillis par Coralie Pasquier, animatrice de la Confédération paysanne 33

EXPRESSION DIRECTE

De la nécessité d'agir collectivement

A l'heure où s'affirme dans notre société le concept libéral le plus extrême comme base sociale et économique, les valeurs portées par un certain nombre de mouvements syndicaux sont indispensables pour la défense et la dignité de tous et notamment des plus fragiles.

Les excès désinhibés d'un capitalisme souverain et techniciste nous imposent de nous rassembler pour tout simplement garder une organisation sociale et économique basée sur des vertus humanistes.

La Confédération paysanne s'est construite, depuis trente ans, sur ces préceptes partagés par des paysans et paysannes issues d'horizon politique souvent différent mais qu'unissaient une notion paysanne partagée du métier d'agriculteur.
Car le refus de l'industrialisation de l'agriculture que se soit par des structures plus grandes, par l'utilisation lourde de la chimie, des manipulations génétiques des plantes et des animaux et du gigantisme des matériels agricoles n'est certainement pas une volonté du retour à la bougie.
L'utilisation des techniques doit être pensée, mesurée pour servir les paysans et paysannes dans l'exercice de leur métier. Cela doit les aider à produire des biens alimentaires de qualité pour eux mêmes comme pour tous les citoyens à un coût qui leur permet de vivre normalement de leur travail.

Pour faire la synthèse de cette logique de travail, de fonction même, seul le syndicat rassembleur de militant est capable d'en assurer la charge au jour le jour.
La présence solidaire auprès d'un éleveur lors d'un contrôle compliqué, d'un viticulteur en difficulté, d'un maraicher en installation etc. sont des actions peu spectaculaires mais indispensables pour que des paysans puissent continuer d'exister.

Le syndicat trouve là toute son utilité en plus des luttes engagées sur le long

terme pour le maintien d'une humanité harmonieuse avec leurs territoires. Il est l'outil de défense d'intérêts individuels dans une vision toujours collective et d'intérêts publics.

L'assemblée générale de la Confédération paysanne de Gironde est un moment fort et indispensable de l'année pour nous retrouver nombreux afin de déterminer notre ligne d'actions.

VENEZ NOMBREUX A L'AG LE 7 FEVRIER 2018

Marie-Claude Leroy, Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine.

ÉVÉNEMENT - Rencontre pour un débat sur l'agriculture paysanne

Le 26 octobre dernier, la confédération paysanne de Gironde avec la participation des Amis de la Conf' et l'Utopia organisait une projection débat autour du film « Sans Adieu » de Christophe Agou

Sur la sympathique invitation de la Confédération Paysanne de Gironde , le bureau National des Amis de la Conf' s'est déplacé au cinéma Utopia de Bordeaux pour un débat et des échanges sur l'agriculture « Paysanne » après la projection du film « Sans Adieu » (de Christophe Agou). L'association des Amis de la Conf' était représentée par Jipé venu en voisin, mais surtout en « Ami ».pour rencontrer les citoyennes-citoyens ainsi que les camarades Girondins afin de jeter les ponts d'une future section des Amis de la Conf' (33). Le public attentionné n'a pas manqué de réflexion avec des questions très pertinentes sur l'alimentation, la santé et les modes de production et d'élevage. Les spectateurs étaient tout autant intéressés que curieux sur les méthodes efficaces pour essayer de faire réfléchir les consom'Acteurs sur leurs comportements. Beaucoup de questionnements ont été formulés sur la façon de rapprocher un peu plus le monde paysan tel que nous le concevons avec les citoyens. Le débat à largement porter sur la façon d'infléchir le productivisme à tout va, la mal bouffe et retrouver un peu de bons sens dans nos pratiques alimentaires. C'est à cette condition seulement que nous pourrons engendrer l'agriculture de

Crédit photo: C.P

demain: en permettant aux paysans locaux de vivre dignement de leur travail et aux consommateurs de mieux s'alimenter en étant au plus prés des lieux de production, à des prix équitables et pour une meilleure santé !

Jean-Pierre CHAUFFIER, pour le bureau des Amis de la Conf' Nationale

DES CITOYEN.E.S QUI SOUTIENNENT LES PAYSAN.E.S

Créée en 2003, l'association des Amis de la Conf' a pour objet la promotion de l'agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs, notamment par le soutien à la Confédération paysanne.
Notre association s'oppose à l'industrialisation de l'agriculture et de l'alimentation. Nous souhaitons porter la parole des paysan.e.s au-delà du monde agricole et relayer l'expression des citoyen.e.s sur l'alimentation.

L'AGRICULTURE PAYSANNE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

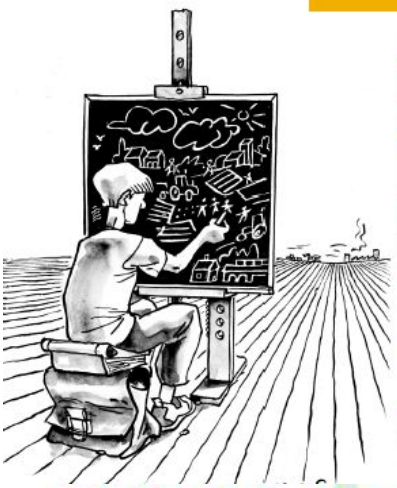

L'agriculture paysanne propose des solutions afin que des paysans nombreux puissent vivre de leur travail et en retrouvent le sens.
En France, elle est née de la réflexion de la Confédération paysanne souhaitant développer un projet agricole qui respecte les paysans et réponde aux attentes de la société.

Les AMIS DE LA CONF' en Gironde

**AFIN DE SOUTENIR NOTRE ACTION , NOUS CHERCHONS À DÉVELOPPER LES AMIS DE LA CONF' EN GIRONDE.
VOUS ÊTES INTERESSÉ-ES?
CONTACTEZ NOUS!
NOUS ORGANISERONS PROCHAINEMENT UNE RENCONTRE POUR DISCUTER DE CETTE EVENTUALITÉ ENTRE PAYSAN-NES ET CITOYEN-NES!
À BIENTÔT!**

Contact paysan: Claire, 06.72.99.75.32

Rejoindre les Ami.e.s de la Conf', c'est :

- Soutenir l'agriculture paysanne, qui assure l'autonomie des paysans, la protection de la biodiversité, la qualité alimentaire, le maintien de territoires vivants
- Être solidaire avec les paysans du monde pour le droit à la souveraineté alimentaire, contre l'accaparement des ressources, la spéculation et l'industrialisation à outrance de l'agriculture
- Soutenir la Confédération paysanne dans ses combats et ses actions militantes

Les Amis de la Confédération paysanne

Les Amis de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre
93170 Bagnolet
01.43.62.18.70

www.lesamisdelaconf.org
contact@lesamisdelaconf.org
Les Amis de la Conf'
Les Ami.e.s de la Conf'

Pour plus d'infos sur la Confédération paysanne, rendez-vous sur : www.confederationpaysanne.fr

Pour plus d'infos sur l'agriculture paysanne, rendez-vous sur : www.agriculturepaysanne.org

COLLOQUE GRIPPE AVIAIRE Les éleveurs réclament des mesures proportionnées

Crédit photo Coralie Pasquier

La Confédération paysanne présente son guide des bonnes pratiques

"*Il n'y a pas qu'une façon de produire et il ne doit donc pas y avoir qu'une façon de gérer les maladies*". En introduction du colloque sur la grippe aviaire organisée à Billère les 7 et 8 novembre dernier, Nicolas Girod, responsable élevage de la Confédération Paysanne avait planté le décor. Durant deux jours, les éleveurs ont tenté de faire appréhender aux différents responsables sanitaires descendus de Paris la diversité des modes de production et la nécessité de mesures proportionnées dans la gestion sanitaire.

Les normes de "*biosécurité*" qui s'imposent aux élevages de volailles suite aux deux épisodes de grippe aviaire font pourtant peu la différence entre ce type d'élevages et les systèmes industriels à fortes densité et concentration, sur lesquels les ballets des camions sont incessants. C'est pourquoi la Confédération paysanne a entrepris la rédaction d'un guide des bonnes pratiques adaptées aux petits élevages fermiers, autarciques et en circuits courts. Le guide a été présenté en avant première à Billère. Il a déjà été relu par l'Itavi, l'institut technique de l'aviculture, et devrait très prochainement être validé par le ministère de l'agriculture pour officialiser que les normes qui y sont décrites s'appliquent désormais aux petits élevages.

Une avancées syndicale

"*Nous avons fait reconnaître qu'il y a différents modes de production et nous nous dirigeons vers la validation collective de tout ce travail*", a commenté Pierre Dufour, éleveur dans le Lot et membre de la commission volailles de la Confédération paysanne. La nécessité de mesures sanitaires adaptées a également été mise en avant par Christine Filliat, vétérinaire sanitaire dans la Drôme. "*Même en filière courte, on ne peut pas totalement être exclu des circuits de contamination*", a-t-elle souligné, "*mais il faut des mesures adaptées à vos élevages*". La problématique de la grippe aviaire que les autorités sanitaires place à cheval entre santé animale et santé humaine conduit à des mesures assez lourdes. "*Mais des normes décidées sans concertation, dont le coût ne sera pas assumable par les petits élevages conduira à ce que ceux-ci n'appliquent pas les mesures, et au final le remède sera pire que le mal*", a résumé la vétérinaire.
De son côté, Anne Bronner de la DGAL a indiqué que la biosécurité doit se traduire par une obligation de résultat.

Le problème des transports restent entier

La biosécurité sur les élevages ne règle pas tous les problèmes pour autant ont aussi rappelé les paysans. Si le ministère estime qu' "*il faut que les éleveurs évoluent*", ces derniers n'ont pas oublié de rappeler la responsabilité des autres acteurs de la filière. La DGAL a précisé qu'un arrêté sur les transports devrait sortir prochainement. Deux ans quand même après celui concernant les éleveurs…

D'après un article de Maritxu Lopepe - ELB publié dans le journal LABORARI le 17/11/17

INDUSTRIALISATION FERME-USINE DES 1 200 TAURILLONS A COUSSAY-LES-BOIS, C'EST UN NON!

C'est avec une grande satisfaction que la Confédération paysanne de la Vienne accueille la décision du Tribunal Administratif de Poitiers qui vient d'annuler les permis de construire ainsi que l'autorisation d'exploiter de cette ferme-usine à Coussay-les-bois.
Cette victoire est celle de l'ensemble des organisations et élus membres du Collectif d'opposants à cette ferme-usine.
Ce projet, porté par un industriel de l'alimentation du bétail, n'est en rien un réel projet de développement agricole lié à un territoire. La production agricole devient ici un alibi nécessaire pour capter des aides publiques dédiées à la mise en place d'énergie renouvelable, photovoltaïque et méthanisation.
Cette production agricole de masse vient concurrencer les éleveurs en tirant vers le bas, les prix, la qualité des produits ainsi que l'image de l'élevage renvoyée aux citoyens.
Le Tribunal Administratif nous donne raison sur bon nombre de points face à une administration qui, depuis plus de deux ans, semble très complaisante vis-à-vis d'un tel projet. Alors que pour bon nombre de paysans les permis de construire sont difficiles à obtenir, ici la préfecture les valide en passant outre l'avis des élus.
La Confédération paysanne se félicite de cette victoire, symbole, on l'espère, d'un « coup de frein » donné à l'industrialisation de l'agriculture

Communiqué de presse 21.06.2017

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFEDERATION PAYSANNE NOUVELLE-AQUITAINE

Elle se déroulera le 8 mars 2018. Elle aura pour thématiques la prise en compte des enjeux environnementaux (climat et eau) dans la nouvelle PAC. L'occasion pour toutes les paysannes et les paysans de se réunir pour débattre et bien manger.

BASSINES : NON MERCI ! - Philippe Coutant, porte-parole de la Conf' régionale nous explique le projet du syndicat pour une gestion de l'eau saine et équitable.

Le 11 novembre dernier, plus de 1500 personnes ont répondu à l'appel du collectif « Bassines, non merci ! » dont fait partie la Conf' pour s'opposer au projet d'une bassine de 18ha devant servir à stocker près d'un million de m2 d'eau pompés dans les nappes souterraines. Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste de 19 bassines qui accapareraient plus de 200ha de terres agricoles pour une retenue de 8.6millions de m2 d'eau qui va coûter plus de 70 million d€ financés à 70% par les pouvoirs publics…. Une bien mauvaise façon d'envisager la gestion de l'eau en agriculture.

La Feuille Paysanne : Philippe, tu es porte-parole de la Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine et de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres où une grande manifestation samedi 11 novembre a réuni quelques 1 500 opposants au projet de 19 retenues d'eau géantes, capables de stocker de 8,6 millions de m3 pour l'irrigation. Peux-tu nous en dire plus sur le projet ?

Philippe Coutant : Tout d'abord, ce projet de retenue d'eau (bassine) est destiné à alimenter les grandes cultures intensives de maïs. Il est dans la droite ligne de ce que les politiques publiques impulsent depuis trente ans. A savoir: la fuite en avant de l'irrigation. Par exemple, les 4 départements de l'ex région Poitou-Charentes avaient mis en place, dans le cadre de la PAC; un dispositif qui majorait la prime à l'hectare de maïs irrigué…

Ces politiques sont servies par un discours de maintien de l'emploi (élevage et maraîchage) mais on a mené une enquête au niveau cantonal. Les territoires qui ont soutenu les pratiques d'irrigation massive sont ceux qui ont installé le moins de paysans.

LFP : La question posée par ce projet est clairement celle de la gestion de l'eau, non ?
Philippe Coutant : Oui. Nous, ce qu'on dit, c'est que l'eau est un bien commun, et qu'on n'a pas à se l'approprier au niveau des paysan-ne-s. Avec le réchauffement climatique, le problème de la ressource en eau potable devient récurrent. Partout on constate une forte diminution de la pluviométrie, il faut se pencher sur le problème de façon structurel et sur un temps long. Les bassines ne résolvent pas ces questions. Elles encouragent l'agriculture industrielle et poseront des gros problèmes de gestion et de qualité de l'eau car faire remonter l'eau des nappes phréatiques en surface va notamment créée une énorme évaporation.

LFP : Qu'est ce que les paysans de la Conf' portent comme projet par rapport à ce problème ?

Philippe Coutant : Nous pensons que le système des bassines et la façon dont sont conçus les projets d'irrigation ne créent aucune valeur ajoutée. En ce moment on parle beaucoup de relocalisation de l'économie. La zone entre le Bassin nantais et Bordeaux va gagner 10 million de personnes d'ici à 2020. Il faut penser à la façon dont on va nourrir cette population. Et pour ça, il faut des paysans et des paysannes. On rencontre en ce moment les pouvoirs publics (agences de l'eau, collectivités…) pour leur demander d'investir dans des mesures qui permettent de relocaliser l'agriculture. On demande à ce qu'il y ait des concertations organisées entre la société civile et les collectivités territoriales pour mettre en place des plans alimentaires territoriaux. Notre objectif est également de porter ces demandes dans le cadre de la PAC 2020. On souhaite que des mesures agro-environnementales et climatiques soient créées pour prendre en compte le changement climatique dans les pratiques agricoles et ainsi donner des moyens techniques et économiques pour accompagner les paysans dans une transition vers une agriculture paysanne moins gourmande en eau, plus respectueuse de l'environnement, et créatrice d'emploi et donc de dynamisme économique.

LFP : Un mot pour conclure sur ce sujet ?

Philippe Coutant : Jouer sur les marchés mondiaux du maïs irrigué ne permettra jamais aux agriculteurs français d'être compétitifs. Par conséquent, les bassines sont une réponse technique à un problème politique gangréné par les lobbies des irrigants.
On doit vraiment repenser l'agriculture sans utiliser autant d'eau afin de réconcilier les paysans et les citoyens.

Propos recueillis par Coralie Pasquier, animatrice Confédération paysanne de Gironde

CHANGEMENT DE PRATIQUES - Comment sortir des pesticides cancérigènes.

Le 22 novembre dernier, l'AGAP organisait comme chaque année une discussion publique « viticulture » sur deux questions: quels gestes pour limiter son exposition aux dangers des pesticides et quelles pratiques pour sortir des pesticides cancérigènes. Une vingtaine de vignerons et salariés de la viticulture étaient présents. Deux intervenants avaient été conviés: Pierre Palmier, technicien agro-écologie à Euralis et Fabienne Goutille, ergotoxicologue à l'INSERM. L'Agap nous livre le compte-rendu de l'intervention de Pierre Palmier.

« *Pour amorcer le changement, il faut d'abord prendre en compte les caractéristiques des cépages, la géologie de ses parcelles, etc... »* explique Pierre Palmier qui accompagne les exploitations agricoles dans leur transition vers des systèmes de production utilisant moins de pesticides.

Par exemple, certains cépages sont sensibles au mildiou et d'autres le sont moins. Les sols limoneux sont très peu perméables, les risques de développement du mildiou sont donc plus importants. Il s'agit alors de réaliser des travaux pour augmenter la porosité du sol afin de diminuer les risques. La porosité peut être augmentée par des engrais verts semés à l'automne. Ils créent un réseau de capillarité et apportent de l'azote.

Les nouvelles pratiques devront donc s'adapter à l'encépagement, aux caractéristiques du sol, etc.

« Le cerveau de la plante se trouve dans la racine »

Le technicien a beaucoup insisté sur l'importance de réfléchir son travail du sol pour le préserver et ainsi y maintenir de la vie. Cela passe par une diminution du travail du sol et la mise en place de couverts végétaux. En effet, l'enherbement spontanée ou le semis de plantes associées (engrais verts ou couverts végétaux) dans les inter rangs améliore la protection du sol contre l'érosion et permet son enrichissement en matière organique.

L'apport d'engrais organique animal (par exemple du fumier de bovin composté) tous les 2 ou 3 ans - en fonction de la richesse du sol - permet aussi de nourrir la vie qui s'y trouve.

À l'opposé, l'usage des fongicides déstructure la vie du sol et tue les champignons qui sont important dans la régulation de l'équilibre pédologique.

Pour revenir sur l'utilisation du cuivre en agriculture bio souvent critiqué par les conventionnels, Pierre Palmier explique que ce n'est pas forcément une solution alternative aux fongicides mais que cet intrant s'intègre au moins dans la chaîne du vivant contrairement aux produits de synthèse systémiques (transport de l'herbicide par le système vasculaire de la plante vers les organes aériens et souterrains non touchés par la pulvérisation) qui se dégradent en laissant des résidus qui peuvent altérer les populations de champignons et les bactéries du sol.

Les pesticides dans la plante modifient également son métabolisme en la rendant plus sensible aux ravageurs.

Développer les formations agronomiques

L'ensemble des participants ont insisté pour que les formations viticoles prennent en compte les aspects agronomiques qui ne sont pas assez abordés. Ensuite, ils ont constaté un manque d'accompagnement technique à la transition des systèmes du fait d'un manque de compétences sur le territoire et de moyens financiers mis à disposition notamment par la chambre

Crédit photo: C.P

d'agriculture. Certains producteurs sont désireux de se réapproprier les savoirs agronomiques, notamment la connaissance de leur terroir. Pour piloter son exploitation, il faut savoir observer et avoir une connaissance fine de ses parcelles. Une meilleure connaissance de son terroir permet aussi une meilleure valorisation de son vin.

Pour un accompagnement technique des vignerons

Parmi les freins au changement, l'accompagnement technique a largement était abordé par les participants. Des membres de la Confédération paysanne présent lors de l'événement ont d'ailleurs rappelé que c'est une demande qui a été formulée à maintes reprises par le syndicat lors de réunions institutionnelles pour amorcer réellement une sortie rapide des pesticides CMR.
Le regard des voisins ainsi que la vulnérabilité économique ont également été cité.

Pierre Palmier a conclu son intervention en rappelant qu' *« Il faut avoir une bonne situation économique pour amorcer le changement »*.

Claire Faure, animatrice Association girondine pour l'agriculture paysanne

GEL - FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES FÉDÉRONS NOS ÉNERGIES POUR ORIENTER LA PRODUCTION VERS DES SYSTÈMES PLUS SOLIDAIRES ET RÉSILIENTS

On le constate; les phénomènes climatiques violents sont de plus récurrents et de plus en plus violents. Face à cette situation, nombre de paysans et de paysannes constatent l'impossibilité de prévoir des volumes de production. Comment s'organiser face à ces changements? Les institutions proposent des assurances: la Confédération paysanne de Gironde souhaite un autre traitement du problème.

Aléas climatiques : des phénomènes de plus en plus nombreux, de plus en plus violents

Aucune politique agricole (ni aucun raisonnement économique) ne l'a jamais pris en compte, ni pour le freiner (la compétitivité !), ni pour organiser la résilience (la compétitivité, vous dis-je !) …Les dégâts du seul gel du printemps 2017 dépassent le milliard d' euros alors que le total des aides potentiellement disponibles (tous dispositifs confondus, allègement de taxes foncières et reports d'annuité inclus) atteignent, selon la Préfecture, 80 Millions d'euros, en comptant très large.
Face à l'amplification prévue des aléas liés à une météo de plus en plus chaotique, quelles sont les mesures prises par les pouvoirs publics et en collaboration avec le négoce pour organiser la résistance ?
Que les paysans souscrivent des assurances récolte !
La plupart du temps les intempéries vous ont laissé juste de quoi ne pas toucher l'assurance ; la «moyenne olympique» sur des rendements décroissants croisée avec des franchises à 25 ou 30 % ont souvent ce résultat miraculeux.

Assurer sa récolte, passage obligée pour obtenir des aides publiques

Qu'à cela ne tienne, assurer sa récolte devient un passage obligé pour obtenir des aides de la Région, de l'Etat, de l'Europe… C'est ce que le syndicat majoritaire appelle *« responsabiliser les producteurs ».*
Bien sûr l'assurance est un outil utile qui peut faire partie de la solution, mais en faire le pivot de toute adaptation au chaos climatique qui se développe, c'est une imposture.

Incapacité à s'assurer faute de trésorerie.

Ceux qui ne souscrivent pas d'assurance, souvent pour de simples raisons de trésorerie, ne sont pas des irresponsables.
L'affirmer est un moyen facile de dédouaner toute une filière pour faire porter la « faute » sur le dernier maillon, le producteur.

Les producteurs, ce qu'ils veulent, c'est que leurs produits soient correctement valorisés, à un prix qui intègre les risques climatiques.
Les producteurs ce qu'ils veulent, c'est pouvoir stocker les années de belle récolte qualitatives et abondantes, et que la fiscalité agricole permette de provisionner plus largement, en prévision d'aléas toujours plus fréquents.

Pour les entreprises les plus fragiles, le recours à un redressement judiciaire amiable, avec l'accompagnement efficace et bienveillant d'une association comme 'Solidarité Paysans' est parfois la meilleure solution à envisager.
La Confédération Paysanne alerte depuis 30 ans sur les dérives et les conséquences d'un modèle agricole qui brutalise le vivant au sein d'un système économique devenu complètement fou (croissance, croissance, pour qui et jusqu'où ?) globalement prédateur et destructeur.
Paysans, agriculteurs, exploitants agricoles, vignerons, viticulteurs, chefs d'exploitation, quel que soit le titre que l'on nous donne, nous voyons bien que l'agriculture marche sur la tête.

Etre acteur du changement de système

Fédérons nos énergies pour orienter la production vers des systèmes plus solidaires et plus résilients. En matière agricole la résistance au changement climatique, c'est l'affaire de toute la filière, et même de toute la société.
C.L.

Des fonds d'urgence débloqués par le Conseil régional pour faire face aux pertes dues au gel
La Région Nouvelle-Aquitaine a réservé une enveloppe de 3M€ pour le développement d'**un plan d'action régional visant à aider les exploitations notamment viticoles touchées par le gel d'avril 2017 Cette aide se fera grâce à deux dispositifs:**
- **Une aide en trésorerie pour les viticulteurs** ayant subi une perte de récolte d'au moins 65%. Cette aide sera forfaire à l'hectare dans la limite de 100€/ha et de 2.500€/exploitation (selon la déclaration de récolte 2017). Cette aide sera conditionnée à la souscription sur 2 ans d'une assurance multirisque climatique (contrat « socle » au minimum ou dispositif « indiciel »).
- **Un apport en garantie** pour les viticulteurs sinistrés et économiquement très fragiles. Cette aide sera déclenchée au cas par cas par conventionnement avec les organismes bancaires.

FRAUDE DE 4 200 HL: Le CIVB silencieux, la Confédération paysanne de Gironde porte plainte.

Lors d'un communiqué de presse daté du 06 décembre, la Confédération paysanne de Gironde s'interrogeait sur le manque de réactivité du CIVB face à la découverte d'une fraude de large ampleur qui concernerait 4200 hl de vins languedociens transformés en Bordeaux, Bordeaux supérieur, Pomerol, Margaux, Pauillac et St Julien. Après confrontation avec plusieurs membres, elle a décidé de porter plainte le 15/12/2017 pour « tromperie sur la qualité substantielle de marchandises vendues. »

Suite au scandale révélé par Vitisphère sur les 4 200 hl de vins languedociens transformés en diverses appellations de Bordeaux, la Confédération Paysanne de Gironde a interpellé publiquement les institutions viticoles bordelaises. Elle l'a aussi fait directement auprès de divers responsables.

En retour, elle n'a eu droit qu'à des réponses vagues et très embarrassées.

De nombreuses questions en suspens

Cette affaire pose pourtant des questions d'une importance majeure :

- Les membres de l'assemblée du CIVB impliqués dans l'affaire ont-ils informé le CIVB et les appellations du problème ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi aucune information n'a été faite, pourquoi aucune plainte n'a été déposée ?
- Comment les Douanes ont-elles pu laisser sommeiller un dossier aussi ancien au point de friser la prescription ? Pourquoi n'ont-elles pas saisi le procureur de la République ? (article 40 code de procédure pénale)
- Comment a-t-on pu opérer de tels tours de passe-passe ? Comment a fonctionné la chaîne de contrôle ?
- Comment les négoces en cause ont-ils pu accepter ces lots ? Qui sont les courtiers qui ont validé ces transactions ? Quels étaient les prix pratiqués ? N'auraient-ils pas du éveiller les soupçons du fait de niveaux de prix anormalement bas ?
- QualiBordeaux a-t-il validé ces différents lots ?

Il faudra bien interroger l'ensemble des acteurs de ce scénario et avoir des réponses précises.

Une plainte pour tromperie déposée

Constatant ce qu'on peut au moins qualifier de carence de la part de l'interprofession CIVB, de la FGVB et des responsables des appellations victimes,

Constatant le silence général de tout ce que la profession viticole compte d'instances nombreuses, diverses et variées,

Constatant l'inaction apparente des autorités de tutelle et de l'État, (que fait l'INAO ?),

La Confédération Paysanne de Gironde se voit contrainte d'user de son droit à se substituer à des institutions officielles défaillantes. Elle a donc décidé de déposer plainte, et elle l'a effectivement fait, auprès du Procureur de la République de Bordeaux.

Pour ceux qui envisageraient de se porter partie civile dès qu'une procédure judiciaire serait ouverte, la Confédération Paysanne de Gironde invite les appellations de Bordeaux et leurs vignerons, à rejoindre cette plainte pour défendre les intérêts de la viticulture bordelaise honnête.

C.L. (représentante de la confédération paysanne de Gironde au CIVB)

Suite à l 'annonce de notre plainte déposée dans l'affaire de fraude portant sur 4 200 hl de vins languedociens transformés en Bordeaux, Laurent Vénot, le directeur régional des Douanes, a déclarer *« Pendant toute la durée de l'instruction de la citation, l'enquête est couverte par le secret. Il faut comprendre que les choses ne seraient pas portées immédiatement sur la place publique. » « si les faits dont il a été question sont avérés, ils sont d'une très grande gravité. Ils donneraient lieu à une enquête judiciaire, soit par le biais d'une information judiciaire, soit par le biais d'une citation directe. »*

citation extraite de l'article « La fraude aux 4 200 hectolitres devient judiciaire » publié sur le Site Vitisphère le 18/12 par A. Abellan

TRAVAILLER EN TRACTION ANIMALE

Jeanne, maraîchère à Biganos. Elle a fait le choix de travailler en traction animale.

La Feuille Paysanne : Qu'est-ce qui t'as amené à intégrer la traction animale dans ton projet ?
Jeanne : On a toujours eu, avec Arnaud, une passion pour les chevaux. Le cheval a d'abord était un loisir, une passion. On promenait les enfants en calèche en ville. Puis, on a voulu faire de l'agriculture et plus précisément du maraîchage, en mettant au cœur de notre projet l'animal pour travailler le sol. A l'époque, nous avions Pompon, un baudet du Poitou. On a d'abord trouvé un terrain vers Pau pour construire notre projet, ça a été très vite. Mais pour plusieurs raisons, notre projet n'a pas abouti sur ce terrain. On avait un peu brulé les étapes. J'ai donc voulu reprendre les choses pas à pas.

LFP : Quelles ont été alors les étapes de ton installation ?
J : J'étais secrétaire d'édition et Arnaud est employé à la mairie. Nous n'avions, ni l'un ni l'autre, d'expérience dans le maraîchage. J'ai donc entamé un BPREA à Périgueux. Je me suis installée en 2012 sur un terrain de 3ha en friche que nous avions acheté en 2002 sans savoir vraiment ce que nous allions en faire. Nous entretenions la parcelle sans la cultiver. Le sol est très acide, il a fallu réaliser des apports de calcaire et de fumier importants afin de rendre la terre cultivable. L'avantage, c'est que nous n'avons pas eu de problème pour avoir la certification en bio !

Je qualifierais mon installation comme progressive. J'ai commencé avec le statut de cotisante solidaire avant d'être exploitante à titre principal. J'ai créé l'AMAP cœur bassin avec trois amis. Je commercialisais 20 paniers la première année et 32 la troisième année. J'ai aujourd'hui aussi du surplus que je vends à une épicerie. Je commence à en vivre, avec un revenu de 1000 €/mois et une quarantaine de variétés cultivées sur 7000 m2 de plein champs et 500 + 360m^2 d'abris froids. Le rythme est difficile mais cela commence à se stabiliser. Arnaud travaille à 80 % et m'aide sur la ferme les lundis.

LFP : Selon toi, est t-il envisageable de mener un projet d'installation et de traction animale conjointement ?
J : La traction animale est une seconde étape. On ne peut pas la mener de front avec l'installation si on découvre aussi les chevaux et le travail avec eux. Si en plus on est seul dans le projet, c'est trop compliqué. Nous nous sommes formés avec l'association PROMMATA ; une association crée en 1991 dans le but de développer la traction animale moderne pour soutenir et favoriser l'agriculture paysanne. Mais il vaut mieux s'y connaitre un peu pour pouvoir suivre la formation. Il existe aussi une formation sur la traction asine de trois semaines à Villeneuve sur lot.
Pour débuter, il faut un cheval qui sait faire et bien connaître le curseur de ses capacités. Quelques années sont nécessaires pour maîtriser la traction animale seul. C'est dur mais c'est énormément de réjouissance!

LFP : Quel est le coût d'un projet de traction animale ?
J : Pour le système d'attelage il faut compter 3000 € minimum si on s'équipe en neuf avec la Kassine par exemple, plus l'harnachement et le collier (compter 1500 €). Mais il est possible de chercher des outils anciens, pas facile à trouver dans nos régions, mais qui peuvent permettre de débuter à moindre coût.
Notre âne *Pompon* est mort en mai, nous avons fait un financement participatif avec Zeste pour trouver un nouvel animal. Nous avons eu la chance de tomber sur *Ritournelle*, jument Mérens ayant déjà pratiqué le maraîchage sur Agriaffaires.

LFP : Quels sont les avantages du travail du sol avec les animaux ?
J : Nous travaillons sur buttes annuelles de 60 cm réalisées avec les disques billonneurs. Elles sont montées en quelques minutes, c'est un des avantages de la traction animale. La terre est juste retroussée, ce ne sont pas des buttes de permaculture. La butte permet de travailler à hauteur de dos confortable. Elle met aussi hors d'eau les racines des plantes lors de fortes pluies. Autre avantage: elle se réchauffe plus vite au printemps. Avec la jument, il est aussi possible de rentrer plus tôt dans la parcelle qu'avec un tracteur. Le travail est plus précis et plus respectueux du sol. La traction animale est avantageuse pour le rebutage des poireaux , des pommes de terre et des courge. Nous faisons une à deux séances de travail du sol par semaine.

Texte: C. F.
Photos: Eric Perraud

En savoir plus sur les activités de l'AGAP

www.agap33.org - agap33@orange.fr
05.52.52.26.79
8 rue de la course, 33000 Bordeaux

VIA CAMPESINA - L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE PRÉSENTE À LA COP 23 À BONN

« Les paysannes et les paysans, les petits agriculteurs et les peuples indigènes "nourrissent le monde et refroidissent la planète". C'est ce que le mouvement paysan mondial, La Via Campesina, a avancé à Bonn, en Allemagne, lors des réunions sur le climat de la COP23.

La Via campesina était présente lors des négociations officielles mais aussi au Sommet des Peuples sur le climat, où les mouvements sociaux se sont réunis pour élaborer des stratégies pour des alternatives au capitalisme et à sa crise climatique.
Selon le Groupe ETC*, les paysans et les peuples autochtones produisent la nourriture de 70% de la population mondiale, et n'utilisent que 30% des ressources naturelles destinées à amener la nourriture sur nos tables.

L'Agroécologie est politique

Les principes de l'agroécologie aident à conserver l'eau, les sols et les semences. Mais, pour La Via Campesina, l'agroécologie est aussi politique: "*Il est prouvé que les systèmes agroécologiques sont résilients, et la résilience est aussi une résistance – elle se rapporte à notre façon de nous organiser collectivement et d'établir collectivement des propositions concrètes de changement, soutenues par le travail et la lutte sur nos différents territoires",* expliqué Jesús Vázquez, un jeune organisateur et militant de l'Organisation Boricuá d'Agroécologie de Porto Rico.

La Via Campesina et ses alliés s'attaquent à la cause du problème: le contrôle des entreprises sur les prises de décision et les processus d'accaparement des terres et de l'eau, la criminalisation paysanne et les violations des droits humains au long de la chaîne alimentaire transnationale.

"*Lors des négociations sur le climat, les gouvernements proposent de fausses solutions. Nous les qualifions de mensonges, car ces propositions n'apportent pas de réel changement, elles stimulent plutôt les profits des entreprises"*, a déclaré Fanny Metrat, militante à la Confédération Paysanne. "*Les marchés du carbone, la géo-ingénierie, l'agriculture dite intelligente sont promus par ceux-là même qui promeuvent une production animale à forte intensité d'émission et une agriculture industrielle basée sur l'exportation et qui nécessite des quantités massives de combustibles fossiles. C'est une grande contradiction*", a-t-elle expliqué.

La COP23 cristallise les contradictions

A la COP23, ces contradictions deviennent claires. Le gouvernement allemand, grand promoteur de l'économie verte, s'est positionné comme le fer de lance des efforts pour faire face au changement climatique, tout en développant la production de charbon, le combustible fossile le plus sale de la planète.

Les délégué.e.s internationaux de La Via Campesina se sont joint à plus de 4.000 personnes lors de l'action de désobéissance civile Ende Gelände (ici c'est la fin) contre la plus grande compagnie minière d'Allemagne, KWE, en renforçant le message suivant: pour faire face à la crise climatique, il faut d'abord laisser les combustibles fossiles sous terre.

Un mouvement global pour une agriculture paysanne

La Via Campesina a été rejointe par d'autres communautés aux premières lignes, comme la délégation de It Takes Roots des communautés touchées basées aux États-Unis ainsi que des pêcheurs et des paysans de la Convergence mondiale des luttes pour la terre et l'eau. Un représentant du contingent ouest-africain de la Convergence, Massa Koné, du Mali, a clairement souligné l'importance de travailler avec les alliés pour lutter contre les changements climatiques et les injustices multiples: "*En tant qu'organisations populaires, nous avons des perspectives similaires sur les problèmes et les solutions à apporter. La Via Campesina permet à nos communautés d'être entendues. Notre appel au changement systémique est urgent car les dégâts augmentent. Les biens communs, y compris la terre, les forêts et l'eau, doivent être protégés et rendus au peuple. Nous devons travailler avec nos alliés pour être préparés au changement climatique.*"

Extrait du communiqué de la Via Campesina du 10 novembre 2017 - Contact Conf': fanny.metrat@laposte.net

***En savoir plus**
Le Groupe ETC travaille sur les problèmes socio-économiques et écologiques résultant des nouvelles technologies et qui impactent la population plus pauvre et les plus vulnérable au monde. Il examine l'érosion écologique; le développement de nouvelles technologies (agricoles, mais aussi celles qui travaillent avec la génomique et la matière); et surveille les questions de gouvernance mondiale.

Confédération Paysanne de Gironde
8 rue de la Course - 33 000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 26 79—conf.paysanne33@wanadoo.fr

AGENDA

10 janvier 2018: Comité départemental
10 et 11 janvier 2018: Comité national élargi
18 janvier 2018: CDOA
30 janvier 2018: Comité technique SAFER
31 janvier 1er et 2 février: auto construction d'outils de travail du sol pour l'aggrozouck la traction animale et le travail manuel en partenariat avec le Collectif Farming Soul et l'AGAP
07 février 2018: Assemblée générale de la Confédération paysanne de Gironde et de l'AGAP
15 et 16 février 2018: Santé au travail: ergonomie, gestes et postures en maraîchage
08 mars 2018: Assemblée générale de la Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine

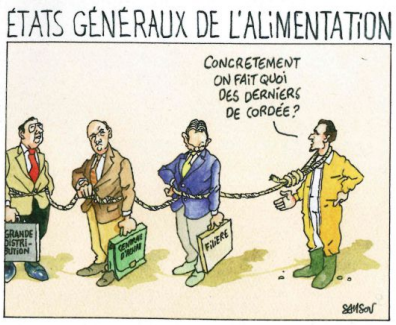

Pour toute information:

conf.paysanne33@wanadoo.fr
gironde.confederationpaysanne.fr
05.56.52.26.79

EN ATTENDANT L'ANNEE NOUVELLE… Les lectures de la Conf'

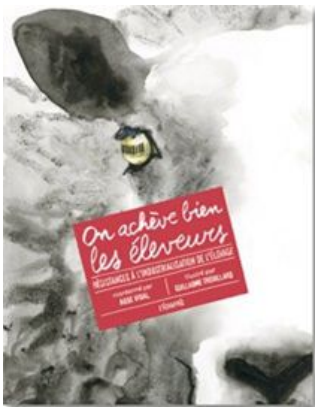

On achève bien les éleveurs, Résistances à l'industrialisation de l'élevage Aude Vidal et Guillaume Trouillard - Ed.L'Echappée 2017. Un livre qui nous « connecte » avec nos racines rurales et le monde paysan en interrogeant les héritiers des civilisations agro-pastorales. Ce livre ne se contente pas de dénoncer les dérives de l'industrialisation de l'élevage mais s'interroge sur les relations homme-animal avec l'analyse de J. Porcher et du collectif « Faut pas pucer », qui lutte contre l'identification électronique des ovins et caprins. Le monde se referme alors que la liberté s'efface devant le contrôle systématique. **Wiliam Élie - Les Amis de la conf'**

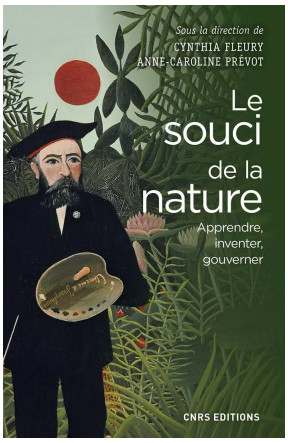

Le Souci de la nature dir C. Fleury et A.C Prévot - CNRS éditions, 2017. La nature nous relie les uns aux autres et à l'ensemble du vivant. Mais quelles expériences avons-nous aujourd'hui de la nature ? Celles-ci, ou leur absence, façonnent-elles nos façons de vivre et de penser, d'agir et de gouverner ? Il est urgent de préserver un « souci de la nature » qui soit au cœur des institutions, des politiques publiques, de nos dynamiques de transmission et d'apprentissage. Une invitation à inventer un mode de partage.

Bulletin d'adhésion 2018 Confédération Paysanne de Gironde

Nom – Prénom :
Adresse :
CP&Commune :
N° Tel:
Portable :
Email :
Production (s) :
Date d'installation :
Commercialisation :
Fiscalité :☐ forfait ☐ réel simplifié ☐ réel normal

☐ Adhésion exploitant (1 personne)	**45 €**
☐ Cotisant solidaire, retraité, jeune en cours d'installation	**35 €**
☐ Conjoint, associé (/personne suppl.)	**10 €**
☐ Cotisation minimale paysans en difficulté	**10 €**
☐ Cotisation de soutien (montant libre)	**€**
☐ Abonnement Campagnes Solidaires (1an, 11n°)	**45 €**
☐ Je ne souhaite pas figurer dans l'annuaire des adhérents	
☐ Je souhaite m'abonner à la Newsletter de la Confédération paysanne de Gironde	
TOTAL	**- - €**

Règlement par chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne de Gironde

Feuille Paysanne de la Confédération Paysanne 33 Directeurs de Publication : Cédric LABARRIERE et Fanny PUARD - Tél./Fax : 05 56 52 26 79 - Secrétariat de rédaction et mise en page Coralie PASQUIER Email: conf.paysanne33@wanadoo.fr